



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 17 MAI 2022

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE  
SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
CS 90099  
06273 VILLENEUVE-LOUBET  
CEDEX

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

SERVICE DE LA GESTION  
DES CARRIERES

AFFAIRE SUIVIE PAR :

SARAH MARTIN

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTE SDIS N° 223849

PORTANT CONFIRMATION DANS LES FONCTIONS DE CHEF DE GROUPEMENT

*VU* le code général des collectivités territoriales,

*VU* le code de justice administrative,

*VU* le code général de la fonction publique,

*VU* la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

*VU* le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

*VU* la délibération n° 21-12 du 20 mai 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes relative à l'actualisation de l'arrêté portant organisation du SDIS des Alpes-Maritimes et de son corps départemental,

*VU* l'arrêté SDIS n° 20-8732 du 18 décembre 2020 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

*VU* l'arrêté SDIS n° 21-1617 du 15 mars 2021 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de monsieur **Fabrice GENTILI** dans les fonctions de chef du groupement fonctionnel Prévision au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

*VU* l'arrêté du 23 juillet 2021 pris conjointement par monsieur le ministre de l'intérieur et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de l'intéressé au grade de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

*SUR* proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

## ARRETEMENT

### ARTICLE PREMIER :

**Monsieur Fabrice GENTILI** (matricule : 5815) né le 8 janvier 1967 à Briançon (05), **chef du groupement fonctionnel Prévision** au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes exerce ses fonctions en qualité de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels , à compter du **1<sup>er</sup> avril 2021**.

### ARTICLE 2 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, madame le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes**

**Charles-Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,  
Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours des Alpes-Maritimes**

**Le préfet des Alpes-Maritimes**

**Benoît HUBER**